



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2016/2017

NOM: \_\_\_\_\_  F  H PRENOM: \_\_\_\_\_

ADRESSE: \_\_\_\_\_

CP: \_\_\_\_\_ VILLE: \_\_\_\_\_

DATE NAISSANCE: \_\_\_\_\_ NATIONALITE: \_\_\_\_\_

Votre licence vous sera adressée par e-mail :

ADRESSE @: \_\_\_\_\_

TEL. ATHLETE: \_\_\_\_\_ TEL. PARENTS: \_\_\_\_\_

PROFESSION PARENTS / ADHERENT : \_\_\_\_\_

N° SECURITE SOCIALE : \_\_\_\_\_ HANDICAPE  OUI  NON

DATE CERTIFICAT MEDICAL : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ N° LICENCE 2015/2016 : \_\_\_\_\_

**Documents à joindre à cette fiche d'inscription:**

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, daté de moins de 6 mois
- 2 enveloppes timbrées
- une photocopie de la pièce d'identité de l'adhérent
- 1 photo d'identité
- Les autorisations + informations datées et signées (au verso de la fiche)
- votre règlement pour la cotisation.

**Un dossier incomplet ne peut pas être accepté.** L'athlète peut participer aux entraînements seulement quand le dossier complet est rendu à l'organisation. Les nouveaux athlètes ont droit à 2 séances d'essai sous la responsabilité des parents et sont invités à s'inscrire au plus vite possible afin d'être couvert par l'assurance.

**Cotisation annuelle par personne :**

- PARENT - BABY (enfants nés en 2012 – 2013) : **130 euros** (nombre de places limitées)
- EA (enfants nés entre 2008 et 2011) : **105 euros**
- PO-BE-MI-CA (2000 à 2007) : **90 euros**
- JU-ES-SE-MASTER (1999 et avant) et Loisirs avec licence compétition (engagement à faire min. 2 compétitions du club (cross et interclubs) pendant la saison) : **105 euros**
- JU-ES-SE-MASTER (1999 et avant) et Loisirs sans licence compétition : **95 euros**
- Réduction famille : 10 euros par famille pour 2 personnes inscrites, 20 euros pour 3 personnes inscrites,...** (à l'exception de la catégorie PARENT – BABY)

**Règlement de la somme totale de : .....euros**

Par  chèque (à l'ordre du SEP Athlétisme)  ANCV SPORT  espèces  autre .....

Paiement en plusieurs fois possible

**Toute inscription après le 1<sup>er</sup> novembre 2016 sera majorée de 15 €**

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISS.
Masters	Master	1975 et avant
Séniors	SE	1976 à 1994
Espoirs	ES	1995 à 1997
Juniors	JU	1998 et 1999
Cadets	CA	2000 et 2001

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISS.
Minimes	MI	2002 et 2003
Benjamins	BE	2004 et 2005
Poussins	PO	2006 et 2007
Eveil Athlétique	EA	2008 – 2011
Baby-Athlé	BA	2012 et 2013

**Le SEP Athlétisme vous remercie de bien vouloir prendre note des informations légales et importantes ci-dessous et de dater et signer les autorisations.**

### Autorisation de droit à l'image

Le SEP Athlétisme met à votre disposition son site internet: <http://sep-athletisme.clubeo.com> sur lequel il publie des informations pratiques, des résultats des compétitions, des photos, et des informations sur toutes les autres activités de la section Athlétisme. Vous pouvez également vous y inscrire pour pouvoir y ajouter vos commentaires et remarques et pour recevoir des informations de la section par e-mail.

**Majeur** : Je soussigné(e) (prénom + nom)

.....  
accepte par la présente que les photos sur lesquelles je figure puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section Athlétisme: <http://sep-athletisme.clubeo.com> et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

**Si l'enfant est mineur** : Je soussigné(e) (prénom + nom)

..... parent ou responsable légal de (prénom + nom enfant):  
..... accepte par la présente que les photos sur lesquelles figure mon enfant, puissent être utilisées uniquement dans le but d'animer le site internet de la section Athlétisme: <http://sep-athletisme.clubeo.com> et éventuellement le magazine trimestriel Pavillons Info, édité par la Mairie des Pavillons-sous-Bois. En aucun cas, l'association ne cédera les photos visées à des tiers.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Autorisation de soin sur mineur

Je soussigné(e) (prénom + nom) .....  
donne mon accord pour le moyen de transport retenu pour les déplacements en compétition et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence (soins divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus brefs délais.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

Par ailleurs, le SEP Athlétisme sollicite les parents des jeunes athlètes pour participer aux transports, selon le calendrier des compétitions, et demande à chaque famille susceptible de transporter des enfants, de fournir une photocopie de l'assurance du véhicule et du permis de conduire du conducteur, au moment de l'inscription.

### Assurance

(Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

Le Stade de l'Est a souscrit une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité civile du Club et du licencié. La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de GMF-LA SAUVEGARDE, assureur aux licenciés une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,60 € TTC (inclus dans le coût de la licence).

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée  ou  
Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site [www.athle.fr](http://www.athle.fr) rubrique Assurances)

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Catégorie Parent – Baby

Pour la catégorie Parent – Baby, la section Athlétisme vous propose une activité exceptionnelle pour les enfants de 3 et 4 ans. Je soussignée (prénom + nom)..... note que la présence, voire la participation d'un parent ou grand-parent est obligatoire et que l'enfant reste sous la responsabilité du (grand) parent présent lors des séances.

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".

### Responsabilité

Tout mineur reste sous la totale responsabilité du ou des parent(s), du représentant légal, de l'accompagnateur, en dehors des horaires d'entraînement. L'entraîneur et les dirigeants sont responsables des enfants mineurs dont ils ont la charge uniquement pendant les séances programmées. Tout enfant doit être accompagné à l'entrée et à la sortie de son activité. Le SEP n'autorise pas et n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur séance programmée. Le SEP n'exerce aucun contrôle sur les accompagnateurs des enfants à l'entrée et à la sortie des activités,

Date + Signature + mention "Lu et approuvé".